

1^{er} Août 2009

LA POLITIQUE DU TEMPS DE L'HISTOIRE

Éléments de compréhension

Le 3 Juillet 2008, le Conseil Général votait à l'unanimité le projet définissant une nouvelle politique de mémoire pour le département de la Meuse.

Le 9 Juillet 2009, un second vote a défini les grands axes de mise en œuvre de cette politique.

Cette nouvelle politique s'inscrit en rupture avec la politique mémorielle suivie depuis deux décennies par le Conseil Général de la Meuse.

I. Le premier temps d'une politique mémorielle (1980-2008)

Dans les années 1980, le Conseil Général de la Meuse a décidé d'être acteur de la politique mémorielle. Un projet fort a été défini : la création d'un Historial de la Grande Guerre.

A. Ce projet s'inscrivait dans une conjoncture muséale, celle des grands projets de province.

Les années 1980-1990 sont en effet marquée par la création de grands musées mémoriels. Entrent dans cette catégorie

- le Mémorial de Caen (centré sur la seconde mondiale et le débarquement)
- l'Historial de Péronne (centré sur la 1^{ère} guerre mondiale)
- le Centre mémoriel d'Oradour (centré sur le massacre d'Oradour en 1944)
- le musée de la résistance et de la déportation de Lyon
- le musée de la résistance et de la libération de Paris
- le musée des fusées de Saint-Omer
- le Mémorial de Schirmeck (centré sur l'histoire spécifique de l'Alsace-Moselle en 1940-1945)

Ces « grands projets » présentent cinq spécificités

- leur création est décidée par une collectivité territoriale (Conseil Général, Codecom ou commune)
- leur investissement est assuré en majeure partie par les collectivités territoriales
- le déficit de fonctionnement est assuré par la collectivité territoriale qui en a décidé la création

- leurs réalisations sont assurées par des entreprises privées de scénographie-communication
- les collections sont achetées à des collectionneurs privés

B. Le projet meusien

Dans les années 1980, le Conseil Général de la Meuse s'inscrit dans cette problématique. Le Conseil Général vote la création d'un historial, le financement de l'investissement est défini (Conseil Général, Conseil Régional, Etat). Une entreprise privée est choisie pour définir le lieu d'installation et la scénographie (PV2D). Une collection privée est acquise (la collection Diors). Un service est créé pour mener à bien l'opération (la mission mémoire)

C. Le projet meusien rencontre une série de freins

Les blocages sont de plusieurs ordres

- un frein associatif :

A la différence des autres créations de même type, le projet meusien doit s'ériger dans un paysage mémoriel déjà fortement occupé. La présence de ces associations (Mémorial de la bataille de Verdun, Connaissance de la Meuse, Centre Mondial de la Paix, etc.) constitua un premier frein.

- Un frein verdunois

Arsène LUX, Maire de Verdun, s'opposa à ce projet

- Un frein politique

L'instabilité des présidences du Conseil Général (4 présidents différents pour assurer la montée en puissance du projet) constitua un troisième frein.

D. Ces freins conduisirent à une remise en cause permanente du projet

Trois remises en cause fortes

- Une remise en cause d'ampleur

Dans un premier temps, le projet prévoit l'addition de deux collections privées (celle de J.P. Verney et la Collection Diors). Le projet Verney est abandonné.

- Une remise en cause de site

Envisagé dans un premier temps auprès du Mémorial de Fleury, l'historial est tout à tour installé à la sortie de l'autoroute (Souhemes) à l'entrée du champ de

bataille de Verdun (près de l'Hôtel des Orchidées), au Centre Mondial de la Paix ou sur la Citadelle Haute de Verdun

- Une remise en cause de « concept »

Inauguré, à l'origine comme un Historial, c'est-à-dire un musée, le projet évolue dans un deuxième temps vers un centre d'interprétation, c'est-à-dire une structure pédagogique non muséale.

En 2008, le projet est totalement bloqué. Deux voies étaient possibles

- le passage en force et la création de l'historial
- le changement de politique

C'est le second choix qui a été privilégié. L'abandon du concept d'un historial de type « grand projet muséal » s'inscrit pleinement dans la nouvelle conjoncture. Ce type de projet est aujourd'hui abandonné. Ainsi, le Conseil Général du Nord Pas de Calais a décidé de ne pas construire d'Historial de la Grande Guerre et le projet de Meaux... peut être analysé comme l'achèvement du projet meusien d'installation des collections Verney.

II. Le deuxième temps d'une politique mémorielle (2008 →)

A. La nouvelle politique mémorielle est en totale rupture avec la politique précédente

Politique (Temps 1)	Politique (Temps 2)
Création d'un site central locomotive « l'Historial »	Pas de création de site central
Pas de politique d'aménagement de l'espace mémoriel	Une forte politique d'aménagement de l'espace mémoriel
Le maintien sur un seul site de la collection Diors	Un éclatement de la collection Diors
La concentration des efforts financiers sur une structure (l'historial)	La répartition des efforts financiers sur plusieurs structures locomotive
Une place non conceptualisé pour Verdun	Une conceptualisation de la place de Verdun

B. Au delà de ce tableau comparatif, la nouvelle politique mémorielle se structure autour de trois concepts

- un concept d'aménagement de l'espace mémoriel
- un concept de renforcement d'une zone centrale
- un concept de mondialisation de Verdun

a) Un concept d'espace mémoriel global

Le département de la Meuse (étendu à une partie de la Meurthe et Moselle, des Ardennes et de la Marne) est dans son ensemble conçu comme un espace mémoriel de la Grande Guerre. Ce concept se décline en plusieurs axes

4 zones historiques	<ul style="list-style-type: none">* Champ de bataille de Verdun (et arrière front allemand)* Saillant de Saint-Mihiel* Argonne* Arrière front français
Chaque zone est structurée	<ul style="list-style-type: none">* Un pôle « locomotive »<ul style="list-style-type: none">* Mémorial de la bataille de Verdun à Fleury* Marbotte* Varennes* Souilly* des circuits de visite (circuits aménagés audio et dépliants)<ul style="list-style-type: none">* 7 circuits* 3 circuits* 3 circuits* 3 circuits
Chaque pôle « locomotive » est individualisé	<ul style="list-style-type: none">* Chaque pôle reçoit une partie de la collection Diors choisie en fonction de sa thématique* Fleury : la bataille de Verdun* Marbotte : Les combats des mines, les tranchées, l'héroïsme, la libération par les américains* Varennes : les américains* Souilly : le quartier général, l'arrière front, la Voie Sacrée

b) La seconde idée est celle du renforcement de l'espace mémoriel central. Si l'ensemble de la Meuse (imaginée comme un Grande Meuse) est conçue comme un espace mémoriel global, une zone historique demeure central, celle du champ de bataille de Verdun. C'est cette zone centrale qui est leader en matière touristique.

En 2008, on peut estimer le nombre de visiteurs à 350 000 pour cette zone contre 50 000 pour le trois autres zones. L'idée est donc de renforcer cette zone afin de permettre par effet induit le développement des trois autres zones. Le renforcement de la zone du champ de bataille de Verdun se traduit par une série d'initiatives

Mémorial de la bataille de Verdun	Extension des locaux Refonte de la scénographie Classement des collections « Musée de France »
Ossuaire	Travaux de réhabilitation Refonte de la scénographie
Fort de Douaumont	Travaux de réhabilitation Refonte de la scénographie Aménagement du Boyau de Londres
Fort de Vaux	Travaux de réhabilitation Refonte de la scénographie
Villages détruits	Travaux d'aménagement et d'entretien

c) La troisième idée concerne la place de Verdun. La conceptualisation de la nouvelle place de Verdun dans la politique du Temps de l'Histoire repose sur une idée simple. Si entre 1918 et 1925 la ville de Verdun a été décorée par un grand nombre d'autorités étrangères, ce n'est pas fondamentalement parce qu'elle était la ville socle de la bataille de Verdun mais parce que cette bataille était la « mère des batailles ».

En clair, Verdun n'est pas seulement la capitale du champ de bataille de Verdun mais Verdun est la capitale mondiale de la Grande Guerre.

Cette conceptualisation de « Verdun capitale mondiale de la Grande Guerre » induit le projet de transformer Verdun en porte d'entrée de la Grande Guerre dans le monde

- porte d'entrée de la compréhension de la Grande Guerre (création d'un centre d'interprétation de l'histoire et de la mémoire de la Grande Guerre et d'un centre de recherche généalogique)
- porte d'entrée de l'animation mémorielle (les 4 Jours de Verdun, les Rencontres de Verdun)
- porte d'entrée de l'accueil (mise en synergie des hôteliers, création d'un centre de rencontre de la jeunesse, création d'un hôtel 3 étoiles)

Cette conceptualisation se traduit par trois créations

- un centre d'interprétation de l'histoire et de la mémoire de la Grande Guerre dont les premiers éléments pourront être installés au Centre Mondial de la Paix en attendant une installation définitive dans la citadelle basse
- un centre de recherche de la généalogie combattante (idem pour l'installation) en attendant l'installation dans le monument de la Victoire

- les Rencontres de Verdun (dont la première réalisation pourrait avoir lieu en 2011)

C. Bien que voté à une très forte majorité (30 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre) cette nouvelle politique de mémoire va, comme la première, susciter de nombreux freins dans sa réalisation. Les freins vont provenir de trois directions

- Le frein politique

Le maire de Verdun s'oppose à cette politique. Cette opposition a deux motivations :

➤ une motivation conceptuelle : le maire de Verdun privilégie la conceptualisation d'une ville de Verdun, capitale du champ de bataille de Verdun au détriment de celle de Verdun capitale mondiale de la Grande Guerre

➤ une motivation de fonctionnement politique : le maire de Verdun s'illustre essentiellement par une opposition et non par une adhésion.

Ce frein n'est pas suffisant pour rendre impossible la mise en œuvre de la nouvelle politique mémorielle

- Un frein technique

La mise en œuvre de la nouvelle politique mémorielle nécessite un formidable investissement technique et une exceptionnelle capacité à mettre en synergie les acteurs de la mémoire (collectivités territoriales et associations) en Meuse. Cet investissement nécessite de forts moyens intellectuels et matériels

- Un frein de la volonté

Réussir la mise en œuvre de la nouvelle politique mémorielle nécessite une volonté politique au sein du Conseil Général. Cette volonté existe aujourd'hui.

III. Le calendrier de mise en œuvre de la nouvelle politique mémorielle dite du « Temps de l'Histoire »

A. Calendrier de mise en œuvre du premier axe : l'aménagement du territoire mémoriel

- Mise en place de la nouvelle signalisation routière

Projet 1

- | | |
|--------------------------------|-------------------------|
| 1. bilan de l'existant | septembre-décembre 2009 |
| 2. installation de la nouvelle | janvier – juin 2010 |
| 3. complément signalisation | 2011 |

- Projet 2
- Définition des circuits mémoriels
 1. 7 circuits champ de bataille de Verdun décembre 2009
 2. 3 circuits Saillant de Saint-Mihiel juin 2010
 3. 3 circuits Argonne Juin 2010
 4. 3 circuits Arrière Front Français Juin 2010
 - Rédaction, impression, diffusion des dépliants
 1. 7 circuits champ de bataille de Verdun mars 2010
 2. 3 circuits Saillant de Saint-Mihiel septembre 2010
 3. 3 circuits Argonne septembre 2010
 4. 3 circuits arrière front français décembre 2010
 5. dépliant par zones
 - a. zone 1 mars 2010
 - b. zone 2 septembre 2010
 - c. zone 3 septembre 2010
 - d. zone 4 décembre 2010
 6. dépliant Grande Meuse janvier 2011
 - Mise en place des circuits audio
 1. refonte des 7 circuits zone 1 décembre 2010
 2. création des 3 circuits zone 2 septembre 2010
 3. création des 3 circuits zone 3 septembre 2010
 4. création des 3 circuits zone 4 décembre 2010
 - Création des pôles « locomotives »
 1. Musée de Marbotte
 - a. Définition du cahier des charges (2010)
 - b. Etude (2010)
 - c. Travaux (2011-2013)
 2. Musée de Varennes
 - a. Définition du cahier des charges (2012)
 - b. Etude (2011)
 - c. travaux (2012-2014)
 3. Musée de Souilly
 - a. Définition du cahier des charges (2011)
 - b. Etude (2012)
 - c. Travaux (2014-2015)
 - Aménagement de la zone mémorielle les Eparges/Saint Rémy la Calonne
 1. définition du cahier des charges 2009/2010
 2. étude 2009/2011
 3. travaux 2012/2013
- Projet 3
- Projet 4
- Projet 5
- Projet 6
- Projet 7

	•	Aménagement de la zone Argonne forestière	
Projet 8		1. définition du cahier des charges	2011
		2. étude	2012
		3. travaux	2013/2014
	•	Aménagement de la Voie Sacrée	
Projet 9		1. Définition du cahier des charges	2011
		2. étude	2012
		3. travaux	2013
	•	Création du circuit de la Suzanne	
Projet 10		1. définition du cahier des charges	2010
		2. étude	2011
		3. travaux	2013

B. Calendrier de mise en œuvre du second axe : le développement de la zone centrale du champ de bataille de Verdun

	•	Mémorial de Fleury	
Projet 11		1. Définition du cahier des charges	2010
		2. Etude	2011
		3. Travaux	2012/2015
	•	Fort de Douaumont	
Projet 12		1. Définition du cahier des charges	2009
		2. Etude	2010
		3. Travaux	2011/2013
	•	Fort de Vaux	
Projet 13		1. Définition du cahier des charges	2010
		2. étude	2011
		3. travaux	2013-2014
	•	Ossuaire	
Projet 14		1. Travaux de réhabilitation	2010-2014
		2. définition du cahier des charges pour la scénographie	2010
		3. étude	2011
		4. travaux	2012
	•	Villages détruits	
Projet 15		1. étude	2008-2009
		2. travaux	2010-2014

C. Calendrier de mise en œuvre du troisième axe : Verdun capitale mondiale de la Grande Guerre

- Création des premiers éléments du centre d'interprétation
- | | | |
|-----------|--------------------------------|------------|
| Projet 16 | 1. Etude installation | 2010 |
| | 2. Installation au CMP | 2011-2012 |
| | 3. transfert sur un autre site | après 2015 |
-
- Création du centre d'étude de la généalogie combattante
- | | | |
|-----------|--------------------------------|------------|
| Projet 17 | 1. installation au CMP | 2012 |
| | 2. transfert sur un autre site | après 2015 |
-
- Création des Rencontres de Verdun
- | | | |
|-----------|-----------------------|------|
| Projet 18 | 1. première Rencontre | 2011 |
|-----------|-----------------------|------|
-
- Développement du spectacle « des flammes à la lumière »
- | | | |
|-----------|------------|-----------|
| Projet 19 | 1. travaux | 2012/2013 |
|-----------|------------|-----------|